



Le blog d'Eric Ng Ping Cheun

Publié dans *l'express* du 30 mai 2012

Transition démographique

Lors d'un séminaire international, le conférencier exposa un chiffre que, selon lui, tout pays devrait impérativement viser afin de demeurer une économie forte : 2,1. Invités à dire à quoi correspond ce chiffre, les Européens présents répondirent invariablement le taux de croissance ou le taux d'inflation. Ils avaient tort, mais on pouvait les comprendre : une croissance ou une inflation de 2,1% serait une bénédiction pour une Europe en crise. Si c'était le cas pour Maurice, nos porte-parole du secteur privé seraient scandalisés. Ils souhaiteraient plutôt un taux repo de 2,1%...

2,1. C'est le nombre moyen d'enfants par femme qui est nécessaire au simple renouvellement des générations. Le conférencier estimait qu'en ayant un taux de fécondité de cet ordre, beaucoup de pays asiatiques, à l'exception notable du Japon, seraient en mesure d'être plus compétitifs que les pays occidentaux affectés par la dénatalité.

Maurice devrait porter plus d'attention à ce critère mondialement reconnu qu'au déficit du compte courant de sa balance des paiements. Un taux de fécondité de 2,1 est à la portée de tout pays, mais en revanche, il est mathématiquement impossible que tous les pays du monde aient un surplus commercial. Le bilan démographique mauricien n'est pas fameux, ce qui donne du relief au débat actuel sur la dépénalisation de l'avortement.

Depuis 1997, Maurice ne renouvelle plus ses générations. Selon *Statistics Mauritius*, son indice de fécondité était encore supérieur à 1,9 jusqu'en 2002. Il descendit à 1,7 en 2006. Et voilà qu'il est passé en dessous de 1,5 en 2010, plus exactement à 1,47. Avec un taux comme celui-là, du même ordre que la moyenne de l'Europe, la population mauricienne diminuera à terme lorsque ces générations nouvelles seront en âge d'avoir des enfants.

De 19 799 en 2002, le nombre de naissances recule constamment chaque année pour se chiffrer à 14 701 en 2011. A priori, on n'a pas à tirer des leçons de cette tendance, car faire des enfants relève exclusivement du libre choix des couples : on fait un constat sans porter de jugement de valeur. Néanmoins, une baisse dans la natalité peut être le signe d'une société qui doute de son avenir. Elever des enfants et avoir le logement et les services domestiques nécessaires, tout cela exige le sens des responsabilités et peut coûter cher.

L'industrialisation a aussi un impact sur la fécondité, la croissance économique étant un moyen efficace de contraception. De plus en plus de Mauriciennes

arrivent sur le marché du travail, le taux d'activité des femmes ayant progressé de 33% en 1990 à 44% en 2011. L'évolution des mentalités et l'indépendance financière des femmes contribuent à faire de la famille un choix de société.

Notre pays connaît une transition démographique qui le mène d'un régime de forte mortalité et de forte natalité (les fameux six enfants par femme dans les années 1960) à un régime de faible mortalité et de faible natalité (grâce au succès de la planification familiale et aux progrès de la médecine). Notons que l'espérance de vie a augmenté pour passer à 69,6 ans pour les hommes et à 76,8 ans pour les femmes en 2010. Voilà une inégalité sexuelle fondamentale contre laquelle personne n'a encore manifesté...

L'allongement de la durée de vie combiné avec le recul de la fécondité a pour conséquence le vieillissement de la population. Selon les prévisions officielles, les plus de 60 ans dépasseront en nombre les moins de 15 ans en 2025, année où la population en âge de travailler (15 à 59 ans) baissera pour la première fois. Même si l'âge de la retraite passera à 65 ans en 2018, le manque de dynamisme démographique représente une bombe à retardement pour notre économie.

Politique familiale

Moins de jeunes actifs, donc moins de contribuables, et plus de personnes âgées, donc plus de dépenses sociales : cette situation hypothèque l'avenir des retraites et l'esprit d'entreprise. Elle exercera des pressions énormes sur les finances publiques et créera une fiscalité défavorable à la croissance économique. Le gouvernement établira un observatoire sur le vieillissement, mais ce sont des décisions politiques qu'il faut prendre sans tarder.

Notre Etat-providence continue de prendre en charge les gens du berceau jusqu'à la tombe. Il faut le réformer afin qu'il puisse soutenir à terme les coûts du vieillissement de la population. Sont ici concernés les services de santé publique : si les gens y voient plus de transparence dans le système d'approvisionnement et plus de justice dans la relation avec les usagers, ils accepteront un minimum de prestations payantes.

D'autre part, l'abandon de leur travail pour se consacrer à leurs enfants représente un coût d'opportunité pour les femmes. Une politique familiale est nécessaire : il ne s'agit pas pour le gouvernement d'accorder des allocations familiales, mais de participer au financement d'une partie du coût de l'enfant, comme le fait Singapour. On peut aussi envisager des incitations fiscales pour faire des enfants. Cela n'est toutefois pas une raison pour que l'Etat fixe la fécondité pour chaque famille : il doit respecter la liberté de choix des parents.

Ne tombons pas dans le complexe malthusien : la croissance démographique n'entraîne pas la paupérisation. Le facteur travail n'est jamais homogène, mais il est diversifié et spécialisé. Ce n'est pas simplement un plus grand nombre d'hommes qu'il nous faut, mais un plus grand nombre d'hommes différents qui permettrait un accroissement de la productivité grâce à des aptitudes variées. La différenciation fournit la base d'une meilleure utilisation des connaissances et des ressources de la terre : elle est la clé de la survie du genre humain.

Publié dans l'express du 23 mai 2012

Propriété de soi

Il est difficile d'échapper au débat sur le projet de loi relatif à l'avortement. Les uns y sont carrément contre dans tous les cas de figure. Les autres y sont pour, et certains proposent même l'avortement sans condition. Si l'on croit à la liberté absolue de conscience, on évitera de rejeter de manière cavalière le point de vue contraire. Chaque position est légitime, mais seulement elle est sur un terrain différent : moral d'un côté, légal de l'autre.

Un économiste est moralement neutre. Il ne cherchera pas à établir si l'avortement est moral (il peut l'être ou ne pas l'être suivant les considérations tenues), mais si l'avortement est conforme au droit absolu de la femme. Dans une société libre, on peut discuter du droit que les gens ont de faire certaines choses, sans qu'on se demande s'ils doivent exercer ce droit. Tout le monde a le droit d'acheter le journal que vous tenez entre vos mains, mais c'est autre chose de dire qu'on doit l'acheter.

L'être humain, en vertu du droit naturel, a un droit de propriété sur sa propre personne. Cela est évident pour un adulte, mais l'est moins pour un enfant : un nouveau-né n'est pas naturellement propriétaire de lui-même. Le problème est encore plus compliqué pour un enfant en gestation.

Lorsqu'on dit que l'avortement est un meurtre et doit être illégal, une telle affirmation repose sur l'argument qu'un fœtus est un être vivant, du moins qu'il constitue une personne en puissance. Or une théorie de la propriété de soi ne peut que prendre la naissance comme la ligne de démarcation à partir de laquelle commence un être jouissant de droits naturels : on ne peut pas considérer l'enfant comme une personne vivante avant sa naissance.

Admettons que le fœtus est un être humain en puissance, et donc pleinement titulaire de tous les droits humains. Malgré tout, on ne saurait porter atteinte à la volonté de la mère, qui est inaliénable. Aucun être humain n'a le droit de s'imposer de force dans le corps d'un hôte humain non consentant.

La question de l'avortement doit être analysée au regard de la propriété absolue de chaque être humain sur sa propre personne. Cela implique que chaque femme est titulaire d'un droit absolu sur son propre corps et sur tout ce qui se trouve à l'intérieur. Elle conçoit un enfant à la suite d'un acte libre de sa volonté.

Dans le cas général où la femme a consenti librement à l'arrivée d'un fœtus dans son ventre, on peut questionner la moralité d'une mère qui, ayant au départ accepté la conception, décide de ne plus vouloir du fœtus. Mais dans les cas spécifiques où la femme n'a pas donné son consentement (viol, inceste), voire court un réel danger de perdre sa propre vie, elle est tout à fait dans son droit d'expulser le fœtus de son domaine. Une telle action n'équivaut pas au meurtre d'une personne vivante, mais elle constitue l'éviction d'un intrus du corps de la mère. L'interdire serait une violation des droits de la mère.

Des coûts économiques

L'illégalité de l'avortement impose des coûts sur l'économie. Des femmes désespérées paient très cher pour se faire avorter, même par des praticiens qui n'ont pas la compétence requise et qui travaillent dans des conditions non-hygiéniques. Les avortements clandestins résultent souvent en des complications médicales, entraînant de longs séjours à l'hôpital, des coûts de santé en hausse et des dépenses accrues des services de maternité. Lorsque ces complications causent des décès maternels, cela a des conséquences psychologiques incalculables sur des familles mauriciennes.

On ne serait pas étonné qu'une "industrie de l'avortement" souterraine soit devenue un business très lucratif qui abuse de la détresse des femmes. Ramener cette activité dans l'économie officielle aiderait l'Etat à y exercer un certain contrôle et à taxer les revenus qui en découlent. De plus, les services d'avortement pourraient être inclus dans les plans d'assurance médicale.

Le recours à la pratique privée ne pose aucune problème économique. Il en va autrement avec le financement de l'avortement dans les hôpitaux publics. Au cas où les services d'avortement y seraient gratuits, le gouvernement aurait à augmenter son budget de la santé (déjà énorme), ce qui alourdirait les finances publiques. Se pose aussi un problème éthique : pourquoi les contribuables qui sont contre l'avortement financeraient-ils un Etat-providence qui le soutiendrait ?

C'est sur ce plan que devraient se battre les mouvements anti-avortement : ils avanceraient leur cause s'ils s'opposaient au financement public de l'avortement en le considérant comme un fardeau injuste sur les contribuables. L'Etat pourrait subventionner seulement les femmes les plus économiquement vulnérables. Mais par là, il reconnaîtrait la nécessité d'une politique de ciblage social...

Il convient d'aller au-delà de l'avortement, puisque des femmes partisans y voient "*a matter of destiny*". Un autre enjeu économique, plus important à long terme, c'est le vieillissement de la population mauricienne. Ayant légalisé l'interruption volontaire de grossesse, la France aujourd'hui vieillit et dépend de "l'immigration économique" génératrice de problèmes sociaux. En ce qui concerne Maurice, sa population n'a crû que de 0,7% par an durant la période de 2005 à 2010, et depuis 1997 son taux de fécondité est resté inférieur à 2,1, taux nécessaire au renouvellement des générations.

Nous n'avons pour seules ressources que notre stock de capital humain. Mais la démographie joue en faveur de nos concurrents asiatiques. Qui a écrit que "*the most decisive mark of the prosperity of any country is the increase of the number of its inhabitants*" ? Adam Smith !

Publié dans *l'express* du 16 mai 2012

Inégalité matérielle

A l'heure où les regards sont braqués sur les travaux de l'*Equal Opportunities Commission*, il convient de discuter de ce qu'on entend par égalité. C'est un terme que beaucoup utilisent dans un langage confus, avec pour sous-entendu que l'égalité devrait être la norme, dont les déviations appellent des explications. Pour l'instant, les cas soulevés devant la commission ne se prêtent pas à des dérives égalitaristes. Mais avant que quelqu'un ne s'y rende pour se plaindre de son salaire, il faut dissiper toutes les illusions sur l'égalité matérielle.

Il existe deux façons de regarder les revenus et les richesses. La première est d'envisager un gâteau national divisé par une autorité centrale, et elle doit justifier les parts qui ne sont pas égales : c'est la redistribution par la coercition de l'Etat. La seconde est de dire que ce qu'une personne obtient, il ou elle le reçoit des autres comme un transfert légitime ou en échange d'un service fourni : c'est le propriétaireisme, cher à Robert Nozick.

Aucune des deux théories ne s'accorde entièrement aux faits. Tout le gâteau national n'appartient pas à l'Etat, et il n'est jamais fixe dans la mesure où les individus le grossissent sans cesse par leurs activités : la distribution finale des revenus est le produit involontaire de plusieurs décisions individuelles. Quant aux droits de propriété, leur contenu est le résultat de règles collectives que nous pouvons changer à tout moment, de préférence par la voie démocratique : l'Etat a le pouvoir d'influencer la répartition des revenus, notamment par la taxation.

Ainsi, c'est impossible de réaliser l'égalité matérielle, mais la redistribution est faisable. Entre un banquier central qui gagne un salaire mensuel de dix roupies et un banquier commercial qui touche plus d'un million de roupies par mois, 99% des salariés aspirent à être rémunérés à la hauteur de leurs responsabilités et de leurs compétences. Il n'y a pas de mal à réclamer une forte rémunération et à accepter une redistribution pour les moins favorisés.

Cependant, on fait du tort à ces aspirations légitimes lorsqu'on concède que les rémunérations devraient correspondre à des mérites reconnaissables. Les Mauriciens, dans leur grande majorité, ne croient pas vraiment à l'égalité matérielle, mais certainement à la rémunération selon le mérite. Or il est un fait indéniable que les inégalités de revenus reflètent très imparfaitement le mérite. Ce sera toujours ainsi dans une économie libre.

On ne peut pas comparer le salaire d'un employé de l'Etat avec celui d'un cadre privé qui, lui, est dicté par le marché. Même strictement en termes de mérite, il serait fastidieux de se demander si le gouverneur de la Banque de Maurice doit avoir la même rémunération que le banquier le mieux payé de la rue Sir William Newton. Car la situation matérielle d'un individu n'a pas de rapport avec l'opinion de ses concitoyens sur le mérite qu'il s'est acquis.

La valeur des talents d'un individu ne se mesure pas à l'estime que les autres lui portent. On n'a pas toujours un mérite particulier à posséder des aptitudes qui

ont une grande valeur sur le marché, ni un démerite à avoir des compétences que le marché ne recherche pas. En traitant avec d'autres, on est rémunéré en fonction de la valeur de ses services à leurs yeux, rarement selon le mérite de ses efforts. Les différences de revenus paraîtront injustes, mais aucune autorité extérieure ne peut établir une justice de résultats.

Egalité de traitement

On ne sait pas si c'est Aristote ou Lysias qui disait que la pire des injustices est de traiter d'une manière égale des choses inégales, et de traiter d'une manière inégale des choses égales. Reste que si justice il doit y avoir, elle ne peut qu'être procédurale. Dans le discours-programme du gouvernement, référence est faite à "equality of treatment" comme une des conditions de cohésion sociale.

La seule égalité qui puisse concrètement exister, c'est l'égalité de traitement : il convient de traiter les gens sans discrimination, notamment devant la loi, car ils sont différents. D'autres diront le contraire : c'est parce que les gens sont différents qu'il faut les traiter différemment afin de les placer en position égale.

Une méthode pour arriver à un consensus a été trouvée par John Rawls avec son concept du voile d'ignorance. Il s'agit de se demander quelles règles nous voudrions voir adopter si, oubliant nos biens et nos aptitudes, nous n'avions aucune idée de notre place dans la société. On trouve pratiquement le même raisonnement chez Friedrich Hayek pour qui *"we should regard as the most desirable order of society one which we would choose if we knew that our initial position in it would be decided purely by chance"*.

Dans cette position, nous aurions choisi un système de règles de conduite qui maximise, pour n'importe quel individu anonyme pris au hasard, les chances de poursuivre avec succès des objectifs tout aussi inconnus. Nous n'aurions pas opté pour une société de privilégiés protégés par le pouvoir politique. Une telle société, dans laquelle ceux qui accèdent au pouvoir s'en servent pour empêcher les autres de s'élever, ne vaut pas mieux qu'une société égalitaire.

Il n'y rien de plus inégalitaire qu'une société bloquée. A Maurice, les hiérarchies bougent à peine dans tous les secteurs, politique, économique, syndical et social. Il nous faut de la mobilité avec pour principe "la circulation des élites" de Pareto : personne ne conteste que les gens riches et influents soient au sommet de l'échelle sociale, mais de nouvelles élites doivent monter perpétuellement. C'est ainsi qu'on peut vivre continuellement dans la perspective de l'avenir.

Publié dans l'express du 2 mai 2012

Qualité de vie

Etes-vous plus heureux que vos arrière-grands-parents qui n'avaient pas d'électricité, d'ordinateur, de portable, de télévision, de voiture ? A moins que vous soyez un spartiate, vous seriez très malheureux si vous étiez transportés à ces temps passés. Mais vos ancêtres auraient-ils été heureux dans le monde d'aujourd'hui ? Pas si sûr, car ils avaient leur propre échelle de valeurs.

"The Quality of Life for our people is of paramount importance as we progress to a higher development level. Government is of the view that conventional economic indicators like GDP do not take into account some of the costs and consequences of economic activities on such things as the physical or social environment within which our people live, work and play." C'est ce qu'on peut lire dans le discours-programme 2012-2015. Néanmoins, il cite 25 fois le mot *growth* comme pour mieux souligner son importance.

On reproche au PIB, acronyme du produit intérieur brut, de ne pas mesurer la qualité de vie. C'est vrai, mais injuste, de le dire, car le PIB n'a pas été conçu pour cela. Idéalement, le PIB s'efforce de calculer le volume de biens et services qui sont disponibles. Mais étant donné qu'on ne peut pas additionner les pains, les journaux et les bâtiments, et vu l'absence d'un étalon monétaire stable, on ne peut pas totalement comptabiliser la production nationale en termes de monnaie.

L'ironie est que nos ministres keynésiens ont besoin de se référer au PIB, un indice inventé par un certain James Meade pour réaliser la politique keynésienne en Angleterre. La comptabilité nationale a été créée pour évaluer l'impact de la relance keynésienne par la consommation. Or n'est-ce pas la consommation que nos écologistes accusent de détruire notre environnement physique et social ?

Le PIB prend en compte essentiellement les dépenses de consommation, qui représentent 87% de notre PIB en 2012. Comme c'est la production, et non la consommation, qui constitue la richesse réelle, une augmentation du PIB signifie davantage une hausse de la consommation qu'une hausse de la prospérité. Ainsi, la croissance du PIB ne reflète pas celle de la production, mais l'inflation ! Voilà pourquoi des personnes peuvent avoir le sentiment de s'appauvrir en dépit de ce que disent les chiffres officiels sur la croissance.

La véritable croissance, c'est lorsque l'économie, c'est-à-dire la production, croît. Cependant, on ne saurait voir dans cette croissance la solution à tous nos problèmes. Tout comme il est absurde de chercher une meilleure qualité de vie par la croissance zéro ou par la décroissance. Il est possible d'avoir une croissance sans consommations futiles, sans enlaidissement de l'environnement, sans pillage des ressources. Ce sont ces méfaits qu'il faut combattre, et non la croissance elle-même.

Bien-être collectif

Le Premier ministre britannique David Cameron a suggéré qu'on ne se concentre pas seulement sur le PIB, mais aussi sur le bien-être général. Ce n'est pas une idée nouvelle chez les économistes. Dans leur article "*Is Growth Obsolete?*" (1972), James Tobin et William Nordhaus avaient apporté des corrections conceptuelles au PIB pour le transformer au final en une Mesure du bien-être économique (MBE). Le résultat de leur étude est que la MBE a crû pendant une période de forte croissance du PIB, quoique moins vite que celui-ci. Donc, une amélioration du bien-être collectif va de pair avec une croissance plus élevée.

Toutefois, un indice de bien-être est aussi arbitraire que l'indice de croissance. Il ne peut pas être simplement la somme des revenus individuels, tout corrigés qu'ils soient, eu égard à la saturation progressive des besoins. Dans le calcul du bien-être, on ne doit pas s'arrêter à l'économie, la qualité des relations sociales étant aussi d'une grande importance.

S'il est vrai que le progrès d'une société ne se mesure pas à la croissance de son PIB, il est non moins vrai que le bien-être collectif ne peut être évalué par aucun indicateur global, sauf unanimité des gens. Dire que le bien-être de la société serait accru par l'augmentation d'un indicateur quelconque implique un jugement normatif de comparaisons interpersonnelles entre les gagnants et les perdants à ce changement. La somme algébrique des plus et des moins est impossible du fait de la subjectivité individuelle des évaluations.

Il va de même pour le bonheur. Ne sachant pas formuler un indice de bonheur national, les économistes interprètent le bonheur comme étant l'opportunité de satisfaire des désirs. On reste ainsi dans l'esprit de l'utilitarisme de John Stuart Mill pour qui une action est bonne si elle tend à promouvoir le bonheur entendu comme plaisir. Le seul pays qui a officialisé le bonheur national brut, c'est l'Etat himalayen du Bhoutan, où règne l'oppression de la minorité népalaise.

A Maurice, les minorités ne sont pas opprimées. Même si ce fait est ajouté au revenu national, cela ne suffit pas pour juger du bien-être de la société mauricienne. Sans doute faut-il s'appesantir sur la justice plutôt que sur l'utilité. Et il n'y a pas mieux qu'un économiste philosophe pour nous en convaincre.

Dans son ouvrage *The Idea of Justice* (2009), Amartya Sen soutient qu'on peut éliminer petit à petit des injustices spécifiques face à l'impossibilité de bâtir une société parfaitement juste. Comme John Rawls, il insiste sur la liberté de choix et les opportunités, pas seulement le revenu et le bonheur. Ces deux premiers principes ne sont pas faits pour s'appliquer directement aux politiques, mais pour gouverner les institutions fondamentales du pays, sa Constitution et ses lois. C'est dire les attentes que suscite notre *Equal Opportunities Commission*.